



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ELAGAGE, ABATTAGE,
ESSOUCHAGE, PLANTATION ET ENTRETIEN
ÉCOLOGIQUE DES ARBRES ET DE
L'ENSEMBLE DES VÉGÉTAUX DE LA VILLE DE
VINCENNES - LOT N°1 : ELAGAGE, ABATTAGE,
ESSOUCHAGE ET PLANTATION DES ARBRES,
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SMDA**

**DÉCISION N° DM-22-272
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 08 décembre 2021 relatif à l'élagage, abattage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes – Lot n°1 : Elagage, abattage, essouchage et plantation des arbres ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SMDA, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SMDA, sise 28, rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES, représentée par Monsieur C. VEZINE, Directeur Général, le marché d'élagage, abattage, essouchage, plantation et entretien écologique des arbres et de l'ensemble des végétaux de la Ville de Vincennes – Lot n°1 : Elagage, abattage, essouchage et plantation des arbres.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT (240 000,00 € TTC).

L'accord-cadre est traité sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9944H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022